

Déclaration de Brunswick sur l'esclavage moderne

Introduction

La présente déclaration vise la période de 12 mois allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Elle donne suite à l'engagement de la Brunswick Corporation (« Brunswick » ou « la Société ») à réduire au minimum le risque d'esclavage moderne dans l'ensemble de ses activités mondiales et de sa chaîne d'approvisionnement conformément à la loi contre l'esclavage moderne du Royaume-Uni (*Modern Slavery Act 2015*), la loi contre l'esclavage moderne de l'Australie (*Modern Slavery Act 2018*), la loi sur la transparence de la Norvège, la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada et la loi sur la transparence dans les chaînes d'approvisionnement de la Californie (*Transparency in Supply Chains Act*), collectivement appelées « les lois contre l'esclavage moderne ».

Brunswick est une entreprise éthique qui s'attend à ce que son personnel, ses fournisseurs, ses mandataires et ses sous-traitants adoptent des pratiques commerciales légales et éthiques, notamment en s'abstenant d'avoir recours au travail forcé ou à la traite des personnes. Le recours à ces pratiques dans la fabrication de produits pour Brunswick, ou de composants fournis à la Société, est contraire à l'éthique, inacceptable et complètement interdit. Brunswick appuie pleinement les efforts mondiaux de protection des droits de la personne grâce à une gestion éthique de la chaîne d'approvisionnement.

Entité déclarante, structure et opérations

Brunswick Corporation (NYSE : BC) est le chef de file mondial de la navigation de plaisance, offrant une innovation qui transforme les expériences sur l'eau et au-delà. Nos solutions uniques axées sur la technologie s'inspirent des réflexions approfondies des consommateurs et de notre slogan « *Next Never Rests™* ». La Société est déterminée à faire preuve de leadership dans l'industrie et à être un partenaire de confiance pour nos nombreux clients. Elle compte d'ailleurs plus de 60 marques de premier plan dans l'industrie.

Dans la catégorie de la propulsion maritime, ces marques sont notamment Mercury Marine, Mercury Racing MerCruiser et Flite. La gamme complète de marques pour les pièces, les accessoires, la distribution et la technologie de Brunswick comprend Mercury Parts & Accessories, Land 'N' Sea, BLA, Lowrance, Simrad, B&G, Mastervolt, RELiON, Attwood et Whale.

Nos marques de bateaux sont parmi les plus connues au monde : Boston Whaler, Lund, Sea Ray, Bayliner, Harris Pontoon, Princecraft, Quicksilver et Uttern. Nos entreprises de services et d'accès partagé comprennent Freedom Boat Club, Boateka et un éventail de sociétés de financement, d'assurance et d'extension de garantie. Bien qu'elle se concentre principalement sur l'industrie maritime, Brunswick tire également parti de son portefeuille de technologies de pointe pour offrir une gamme exceptionnelle de solutions dans les applications mobiles et industrielles.

Établie à Mettawa, Illinois (États-Unis), Brunswick emploie plus de 14 500 personnes réparties dans 26 pays, dont les États-Unis, le Royaume-Uni, la Norvège, le Canada et l'Australie, qui travaillent dans la fabrication, l'assemblage et la distribution de ses produits. En 2024, Forbes l'a nommée l'un des meilleurs grands employeurs des États-Unis pour la sixième année consécutive. Dans la même année, l'entreprise a remporté plus de 100 prix pour une troisième année consécutive. Pour en savoir plus, visitez le site <https://www.brunswick.com/> (en anglais).

Chaîne d'approvisionnement

Brunswick s'approvisionne en matières premières, en composants et en produits finis dans de nombreux pays du monde, notamment aux États-Unis, en Chine, au Mexique et en Europe. De plus, chaque établissement compte des fournisseurs locaux pour assurer des services comme la gestion des installations, les fournitures de bureau, le transport, l'entreposage, le matériel de marketing, etc.

Risques d'esclavage moderne

Brunswick estime que le risque que nos activités entraînent l'esclavage moderne, y contribuent ou y soient liées est faible. Nous avons mis en place des politiques rigoureuses pour contrôler notre utilisation des services contractuels de tiers, notamment en empêchant les entreprises de travail temporaire de facturer des frais à des employés temporaires ou migrants, ou de prendre ou conserver leurs documents.

Toutefois, Brunswick reconnaît également que la chaîne d'approvisionnement est complexe et qu'elle possède de nombreuses ramifications qui s'ajoutent à nos relations directes. Nous continuons de surveiller nos fournisseurs ainsi que les fournisseurs connus de second rang et au-delà pour relever les risques potentiels. À mesure que les risques sont cernés, la Société exerce une diligence supplémentaire propre au risque, ce qui pourrait représenter des appels téléphoniques, des courriels, des réunions, des visites sur place, etc.

Elle sollicite des commentaires sur la chaîne d'approvisionnement dans le cadre d'initiatives sur les minerais de conflit et l'approvisionnement responsable et exige que tous les fournisseurs acceptent le Code de conduite des fournisseurs de Brunswick. Ce Code exige que ces derniers prennent des mesures pour s'assurer de respecter ou de dépasser les exigences légales en matière de rémunération, d'heures de travail et de conditions de travail. Il interdit également le recours au travail des enfants, au travail forcé ou à la traite de personnes au sens de l'Organisation internationale du Travail. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site Web de Brunswick (en anglais) à l'adresse suivante :

<https://www.brunswick.com/corporate-responsibility/brunswick-policies-practices-standards>

Efforts d'atténuation des risques

En 2024, Brunswick a continué d'examiner les risques de travail forcé chez les fournisseurs et dans les gammes de produits existants. Il s'agissait notamment de consulter les rapports de tiers sur certains facteurs de risque et d'examiner des fournisseurs actuels et potentiels particuliers. Nous avons discuté avec les fournisseurs et reçu de l'information pour atténuer les facteurs de risque cernés.

Nous avons donné plusieurs formations à notre équipe chargée de la chaîne d'approvisionnement pour l'aider à comprendre les risques de travail forcé et les mesures à prendre pour éliminer cette pratique de notre chaîne d'approvisionnement. Parallèlement à la formation, nous avons fourni des modalités supplémentaires à insérer dans les ententes d'approvisionnement, à la fois pour mieux cerner les règlements sur le travail forcé et pour obliger nos fournisseurs à fournir de l'aide et des documents justificatifs.

Nous continuons d'améliorer nos politiques et nos attentes à l'égard de notre base d'approvisionnement, en plus de fournir des mises à jour et de la formation à notre personnel interne. Nous surveillons les risques de travail forcé au moyen de publications de tiers, comme celles de l'Université Sheffield Hallam, des rapports gouvernementaux et d'organismes non gouvernementaux, et nous continuons d'évaluer les facteurs de risque dans notre chaîne d'approvisionnement. Nous utilisons également notre programme sur les minerais de conflit pour cerner et atténuer les risques grâce à la collecte de renseignements sur les fonderies.

Brunswick maintient une exigence de vérification des fournisseurs permettant à son personnel de les visiter et de relever les risques d'esclavage moderne sur place. Tout risque relevé lors de ces visites est signalé à la direction, à l'équipe de conformité ou de façon anonyme par l'entremise d'une ligne d'assistance téléphonique sur l'éthique.

Critères de réussite

Brunswick estime que le succès de notre programme de lutte contre le travail forcé repose sur une amélioration continue. Nos efforts doivent toujours se poursuivre pour cerner et atténuer les risques. À cette fin, nous continuons d'améliorer considérablement nos attentes auprès des fournisseurs grâce à nos ententes d'approvisionnement et à nos modalités, à nos communications avec ceux-ci, à une meilleure sensibilisation de notre propre personnel grâce à la formation et à des discussions, et à un examen continu de nos propres politiques et attentes internes.

Approbation

Brunswick Corporation, en consultation avec les diverses unités d'affaires, y compris celles de l'Australie, du Royaume-Uni, du Canada et de la Norvège, publie la présente déclaration et confirme qu'elle est conforme à la compréhension des risques liés à l'esclavage moderne au sein de la chaîne d'approvisionnement.

Le conseil d'administration de Brunswick a approuvé cette déclaration le 7 mai 2025.



David Foulkes

Chef de la direction et président du conseil d'administration
Brunswick Corporation